

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/6
	Révision n°: 1
TECHNO GRAISSE AL 2	Date : 18/05/2021
	Remplace la fiche : 16/04/2018
	30737

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TECHNO GRAISSE AL 2**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Graisse alimentaire translucide NSF

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.
Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.
Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Néant

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Non classé

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Ce produit est une huile blanche à base de graisse de silice épaissie.

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon et à l'eau.

En cas de contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / en cas de malaise.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/6
	Révision n°: 1
TECHNO GRAISSE AL 2	Date : 18/05/2021
	Remplace la fiche : 16/04/2018
	30737

SECTION 4 : Premiers secours (suite)

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucun connu.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser du CO₂, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ininflammable. Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Extrêmement glissant en cas de déversement.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans le § 8.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans le § 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthode de nettoyage

Absorber avec du sable ou une autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le § 12 pour les informations écologiques.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Extrêmement glissant en cas de déversement.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés, dans un endroit frais et bien ventilé.

Conserver à une température ne dépassant pas 45°C.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

7.3. Utilisation finale particulière

Méthode de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente FDS.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/6
	Révision n°: 1
TECHNO GRAISSE AL 2	Date : 18/05/2021
	Remplace la fiche : 16/04/2018
	30737

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques

Aucun dans des conditions normales de transformation.

Equipement de protection individuelle

Protection des voies respiratoires

Aucune dans des conditions normales de transformation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Protection oculaire

Eviter le contact avec les yeux.

Protection des mains

Porter des gants de protection en caoutchouc Nitrile.

Epaisseur ≥ 0.38 mm

Temps de passage > 480 min. Epaisseur : 0.1 mm – Protection contre les éclaboussures.

Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations que le délai de rupture des gants concernés.

Conformité aux normes EN 374-2 et EN 347-3.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection adaptés.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Semi-solide lisse
Couleur	: Incolore
Odeur	: Aucune donnée n'est disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: >150°C / > 302°F (basé sur l'huile)
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité	: < 1000 kg/m ³ à 25°C / 77°F
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

COV : Néant

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/6
	Révision n°: 1
TECHNO GRAISSE AL 2	Date : 18/05/2021
	Remplace la fiche : 16/04/2018
	30737

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des : agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales de transformation.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Cancérogénicité

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Toxicité pour la reproduction

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Danger par aspiration

Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

DL50 orale	5088 mg/kg
DL50 cutanée	2238 mg/kg

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Inhalation

L'inhalation de brouillard d'huile peut provoquer une irritation, des maux de tête, des nausées et des difficultés respiratoires.

Contact oculaire

Aucune irritation oculaire attendue.

Contact avec la peau

Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritations.

Ingestion

Malaise (vague sentiment d'inconfort).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/6
	Révision n°: 1
TECHNO GRAISSE AL 2	Date : 18/05/2021
	Remplace la fiche : 16/04/2018
	30737

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecotoxicité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

Occasionnelles émissions importantes ou les plus récurrentes des émissions mineures peuvent avoir un effet nuisible ou perturbateur.

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

La matière n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Après rejet, s'absorbe dans le sol.

Mobilité

Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés

Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.

Codes de déchets/désignations de déchets selon LoW/AVV

13 08 99*

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Non soumis à la réglementation du Transport.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.5. Biocide (Règlement (UE) 528/2012)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

36 Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/6
	Révision n°: 1
TECHNO GRAISSE AL 2	Date : 18/05/2021
	Remplace la fiche : 16/04/2018
	30737

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : autorisation ; E : Enregistrement ; D : déclaration ; S : servitude d'utilité publique ; C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

Néant

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : §1-6 à 9-11-13

Fin du document